



Note sur la démission en 1914 d'Émeri Cambier préfet apostolique du Kasai

Flavien Nkay Malu

DANS **HISTOIRE ET MISSIONS CHRÉTIENNES** 2008/4 n°8 , PAGES 185 À 193
ÉDITIONS **KARTHALA**

ISSN 1957-5246

ISBN 9782811100100

DOI 10.3917/hmc.008.0185

Date de mise en ligne : 15/11/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-histoire-monde-et-cultures-religieuses1-2008-4-page-185?lang=fr>



CAIRN · INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Karthala.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Note sur la démission en 1914 d'Émeri Cambier préfet apostolique du Kasai

FLAVIEN NKAY MALU

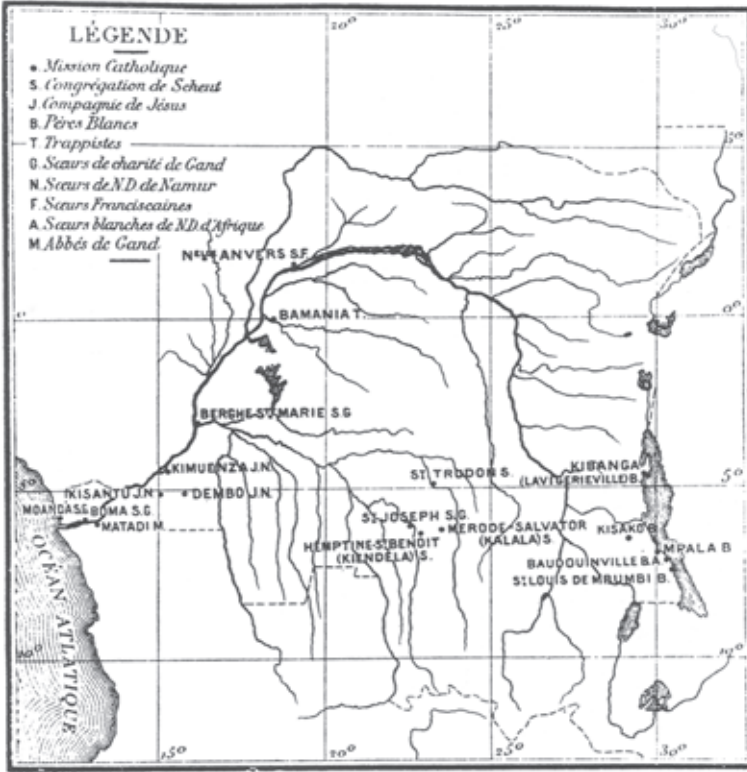
MISSIONNAIRES BELGE, LE PÈRE CAMBIER (1865-1943) faisait partie des quatre premiers missionnaires scheutistes arrivés en 1888, dans ce qui était depuis peu l'*État Indépendant du Congo (ÉIC)*. Dès 1891, il rentra en Belgique pour y donner des conférences et faire imprimer un *Essai sur la langue congolaise*. Il eut aussi l'occasion d'une entrevue avec Léopold II. De retour au Congo, il contribua à la fondation de plusieurs missions dans le Haut-Kasai, dont il devint préfet apostolique en 1904. En 1914, il donna sa démission de préfet apostolique et rentra définitivement en Belgique où il avait précédemment pris deux temps de congé, en 1900 et 1909.

Dans cette contribution, nous voudrions revenir sur la démission de Cambier. Anne Cornet, parmi les meilleurs spécialistes de celui-ci¹, justifie le départ du préfet apostolique du Kasai (Congo belge) pour l'Europe en 1913 et sa démission de sa fonction l'année suivante, en ces termes : « En 1914, il rentra définitivement en Belgique *en raison de problèmes de santé*² et vécut en Europe jusqu'à sa mort en 1943³. » Cet

1. Voir l'ouvrage : Émeri CAMBIER, *Correspondance du Congo (1888-1899). Un apprentissage missionnaire*, Bruxelles - Rome, Institut historique belge de Rome, 2001, 478 p. Texte présenté et commenté par Anne CORNET, avec la collaboration de François BONTINCK. Publié sous la direction de Jean-Luc VELLUT. (Diffusion : Brépols.)

2. Souligné par nous.

3. Communication faite au colloque du CREDIC à Bayonne en août 2006.



Carte des missions catholiques de l'État Indépendant du Congo en 1898⁴.

argument provient vraisemblablement de l'opuscule apologétique de A. Mariaule⁵ paru en 1949. La plupart des ouvrages publiés sur les Scheutistes et le Kasai reprennent invariablement cette thèse. Nous voulons, dans cet article, apporter quelques précisions sur la fin de règne tourmentée de celui qu'on a nommé « Nganga Bouka » (le sorcier-guérisseur).

Une lecture plus critique et plus attentive des sources nous montre qu'en réalité, Cambier n'avait pas démissionné de son plein gré, mais il a été forcé de jeter l'éponge sous les pressions conjuguées de l'autorité coloniale, de sa propre congrégation et des instances romaines. En effet, l'histoire du départ définitif de Cambier pour la Belgique commence en janvier 1913 lorsqu'il est convoqué par Rome. Le préfet apostolique du

4. Source : C. VAN STRAELEN, *Missions catholiques et protestantes au Congo*, Bruxelles, 1898, reprise dans le cahier d'illustrations hors-texte de l'ouvrage É. CAMBIER, *Correspondance...*, op. cit.

5. A. MARIAULE, « Nganga-Bouka » « Médecin – Sorcier ». *Le Père Cambier (1865 – 1943)*, Grands Lacs, Namur, 1949.

Kasaï est obligé de nommer un vice-préfet. Son dévolu tombe sur Oscar Bracq. Il lui écrit le 13 janvier 1913 :

« J'ai le plaisir de vous rappeler ce que je vous ai écrit déjà, c'est-à-dire, qu'étant appelé à Rome, j'ai reçu de son Éminence le Cardinal Gotti, pouvoir de nommer un Vice-Préfet pour gérer les affaires de la Préfecture pendant mon absence et du T. R. Père Supérieur pouvoir de nommer *ad libitum* un ancien Père, pourvu qu'il soit en mission depuis avant 1907, et je vous ai nommé, par conséquent Vice-Préfet du Haut-Kasaï. Je vous délègue donc, par la présente lettre, tous les pouvoirs et facultés que j'ai reçus de Rome, y compris la faculté d'administrer le Sacrement de Confirmation⁶. »

Dans cette lettre, Cambier dit avoir été « appelé par Rome ». Pour quelles raisons ? Il ne le précise pas et, d'ailleurs, ce n'est pas dans une lettre si officielle qu'il pouvait parler de ces choses-là. L'intérim d'Oscar Bracq ne durera que jusqu'au mois d'août 1913. En remplacement de Cambier, Rome nomme Égide De Boeck comme propréfet du Kasaï, le 10 août 1913. À partir de ce moment Cambier est interdit de retour au Congo, ne fût-ce que pour faire ses adieux à la préfecture du Kasaï dont il a été pourtant le fondateur. Pourquoi cette brutale déchéance de celui qui, jusque-là, s'était juché sur un piédestal ?

La fin d'une génération et d'un cycle

À l'examiner de près et en la plaçant dans la durée, la chute précipitée de Cambier, à la veille de la première guerre mondiale, symbolise plutôt le terme d'un cycle politique et économique, la fin de la génération des missionnaires pionniers et de leur manière d'envisager les rapports à la colonie et l'apostolat sous les tropiques. Ce changement d'époque est la résultante d'une combinaison des bouleversements politiques et économiques.

Sur le plan politique, en 1908, le Congo cesse d'être la propriété domaniale de Léopold II et il devient une colonie belge. Nous savons, en effet, que, depuis leurs débuts au Congo, les Scheutistes étaient protégées par Léopold II lui-même et bénéficiaient de plusieurs privilèges de la part du roi et de son gouvernement. Dans ce contexte, certains abus supposés ou réels commis par les missionnaires étaient sinon occultés du moins tolérés. Les agents de l'État étaient appelés à traiter les missionnaires avec une certaine déférence. De même, les compagnies commerciales proches du roi, réservaient-elles un traitement de faveur aux missionnaires. Le changement de régime intervenu en 1908 conditionne désormais les rapports

6. Lettre de Cambier à Bracq, Saint Joseph, le 13 janvier 1913, ARCCIM, P.II.b.3.1.1.

entre les Scheutistes, l'État et le monde économique. Les missionnaires subissent les aléas des luttes politiques de la métropole. Les privilèges et la protection que Léopold II et les agents de l'État Indépendant du Congo (ÉIC) accordaient aux missions catholiques sont remis en cause. Les missions catholiques devaient désormais réviser leurs stratégies politiques et économiques, leurs rapports de forces avec les protestants, le commerce et les forces politiques, bref, leurs méthodes d'apostolat. La génération de Cambier n'était pas préparée à cette nouvelle donne. Elle continuait à réfléchir et agir comme avant 1908, malgré les avertissements répétés de Botty, le provincial :

« Et si je crie ainsi au feu, c'est par devoir ; car ne comptons pas sur les allocations promises par ministère catholique. Elles seront données, c'est vrai ! mais 1° ce ne sera pas le Pérou, car ce sera tellement partagé !! et 2° combien d'années cela durera-t-il ?

Oh ! ne croyez pas que je sois pessimiste. Si vous passiez tous, un mois en Belgique, vous seriez absolument convaincus que l'issue des élections de 1910 est très douteux très, très... ; et alors ? donc je conjure tous les confrères de se mettre à l'œuvre sans délai, et d'employer toutes leurs prières, tous leurs talents, tous leurs efforts, toutes leurs relations pour sauver le présent et assurer l'avenir. »

Aux élections de 1910, les libéraux contrôlent donc les chambres en Belgique. Les missionnaires ne sont plus épargnés par les adversaires du catholicisme. Le moindre dérapage dans leur conduite au Congo est vite épinglé et dénoncé par les anticléricaux ou autres francs-maçons.

Sur le plan économique, un nouveau système se met en place au Kasai et dans l'ensemble du Congo à partir de 1911. Jusqu'à cette date, la prédation était la forme principale de la mise en valeur des ressources du Congo. Le terme « récolte » désignait la manière dont la production était réalisée. On récoltait l'ivoire, le caoutchouc, le copal et tous les autres produits de la nature. Les populations de toutes les régions étaient devenues des collecteurs et des transporteurs.

Au Kasai, les missionnaires bénéficiaient de cette économie de prédation. En effet, en 1902, un accord était intervenu à Bruxelles, entre le supérieur des Scheutistes et la Compagnie du Kasai (CK), créée par un décret royal de 1901. En vertu de ce contrat, les missions du Haut-Kasai devaient mettre « leurs travailleurs » à la disposition de la CK pour assurer le transport de paniers de caoutchouc et d'autres colis⁷. Cet accord indiquait que les prix du portage et les modalités de leur paiement devaient être discutés sur place au Congo par le responsable de la Mission et le Directeur en Afrique de la Compagnie. Le salaire des travailleurs devait être assuré

7. Lire Lettre de Cambier au directeur de la CK, Luluabourg Saint-Joseph, 22 juin 1903, ARC-CIM, P.II. b. 2.3.



En 1892, à Luluabourg, le père Émeri Cambier et le chef Muzembe qui lui offre tout son ivoire⁸.

par la Mission⁹. Cette collaboration entre les Scheutistes et la Compagnie du Kasai va durer jusque vers 1910 lorsque l'économie caoutchoutière va connaître son déclin. L'économie de prédation n'exigeait pas d'investissements lourds ni une spécialisation de la main-d'œuvre. Tout change à partir de 1911 avec la découverte du diamant et l'exploitation de l'huile de palme au Kasai ainsi qu'avec l'extraction du cuivre au Katanga¹⁰. Cette nouvelle forme de production imposait de gros capitaux en investissement initial et une concentration des travailleurs plus ou moins spécialisés. Il y a donc eu à partir de 1911 un déplacement des centres d'intérêt et une agrégation des populations vers les zones de la nouvelle économie. Les missionnaires de la génération de Cambier étaient donc appelés à assurer la transition entre l'économie de prédation et la nouvelle économie capitaliste. Cela demandait de considérer autrement les rapports avec les

8. Source : Le cahier d'illustrations hors-texte, n° 5, de l'ouvrage É. CAMBIER, *Correspondance...*, *op. cit.*

9. A. CORNET in Émeri CAMBIER, *Correspondance du Congo (1888-1899)*, *op. cit.*, p. 36

10. Au Kasai, le premier diamant fut ramassé en novembre 1907, mais c'est en 1913 qu'on attestera que le Kasai était vraiment une région diamantifère. L'extraction du cuivre démarre au Katanga (à Kolwezi) en mars 1909 et la première fonderie d'Élisabethville fut allumée en 1911. Lire I. NDAYWEL, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Duculot, Belgique, 1998, p. 387. En ce qui concerne l'huile de palme, nous avons déjà indiqué que c'est à partir de 1911 que la société des *Huilleries du Congo belges* (HCB) recevra de l'État colonial des terres domaniales comportant des palmiers elæis. Tous ces bouleversements économiques auront des incidences certaines sur les stratégies missionnaires dans l'ensemble du Congo. On verra, par exemple, les Jésuites et les Scheutistes passer des accords avec les HCB pour s'occuper des écoles respectivement à Leverville et à Alberta. Les Scheutistes du Kasai abandonneront Pangu pour une extension vers les zones minières du Katanga.

nouveaux maîtres de la nouvelle économie, avec la nouvelle administration territoriale qui n'était plus guère la même que celle d'avant 1908 et avec les populations locales dont les mentalités avaient fortement évolué.

Cette période de transition politique et économique était aussi une époque d'alternance des générations. Les pionniers, comme Cambier, venus en 1888, avaient déjà une vingtaine d'années de mission et avaient pris certaines habitudes, souvent incompréhensibles par les jeunes qui débarquaient fraîchement d'Europe. C'est dans ce contexte nouveau que Cambier est attaqué et est contraint de quitter le Kasai dont il a pourtant été le fondateur.

Les attaques contre Cambier

Il conviendrait d'abord situer le problème de Cambier dans le cadre global de ce que Bontinck appelle « l'offensive anti-missionnaire¹¹ » ou « la querelle de 1911¹² » selon Léon Dieu. En effet, à partir de 1909, des attaques ouvertes sont continuellement lancées en Belgique contre les missions catholiques du Congo soupçonnées par les libéraux d'avoir une trop grande emprise sur la société. Ces violences verbales culminent dans une crise grave en 1911.

La première attaque ouverte contre les missions est lancée, en 1909, par le leader socialiste Émile Vandervelde qui tient les « écoles des missions catholiques pour insuffisantes et sectaires » ; il estime « qu'au Congo [...] l'enseignement doit devenir un service public¹³ ». Il se présente ainsi comme le porte-étendard de « l'offensive anti-missionnaires » catholiques.

Il défend, en qualité d'avocat, deux missionnaires presbytériens américains cités en justice pour diffamation par la Compagnie du Kasai, alliée de Cambier et des Scheutistes du Kasai. Dans ce procès retentissant qui a eu lieu à Léopoldville, Cambier et les siens avaient pris position contre les protestants américains soupçonnés par les royalistes et les catholiques belges d'avoir joué un rôle important dans « la question congolaise » et le désaisissement de l'ÉIC par Léopold II.

Le fait est vrai qu'au Kasai, Cambier, le préfet apostolique, avait une influence considérable qui ne se limitait pas au domaine religieux mais s'étendait aux domaines politique et économique. Il semble aussi vrai, d'après de nombreux témoignages, que le comportement du prélat envers les agents de l'État et les Africains frisait parfois l'arrogance et l'intolérance. Il savait, par contre, trouver des compromis avec les agents du commerce

11. F. BONTINCK, « L'implantation de l'Église missionnaire au Congo » in VERHELST et DANIËLS, *Scheut, hier et aujourd'hui : histoire de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie CICM*, Presses universitaires de Louvain, 1993, p. 188.

12. L. DIEU, *Dans la brousse congolaise : origines des missions de Scheut au Congo*, Liège, 1946., p. 261.

13. F. BONTINCK, « L'implantation... », p. 189.

pour financer l'œuvre de l'évangélisation. C'est donc cette personnalité forte et parfois arrogante qui deviendra la cible idéale des anticléricaux.

Devant la Chambre, Vandervelde accuse la mission de Luluabourg de « fabriquer des boissons alcooliques¹⁴ », enfreignant ainsi les lois de la colonie. Cambier, loin de nier les faits, répond, le 23 février 1912, que le Roi-Souverain aurait, en 1893, autorisé la fabrication de *La Flobecquoise* pour l'agrément des missionnaires et de leurs visiteurs. Mais Cambier oubliait que l'époque de Léopold II était révolue. Ses supérieurs à Scheut comprenaient, cependant, eux, que les temps avaient changé et que les missionnaires n'avaient plus de privilèges à revendiquer. C'est ainsi que le supérieur général ordonna à Cambier de cesser la fabrication de ladite liqueur « afin de ne fournir aucun prétexte aux attaques des adversaires ».

Dans une lettre ouverte, en 1912, Cambier s'en prend « aux agents mesquins et sectaires de l'administration¹⁵ » qui, dans le Haut-Kasaï, infligent de nombreuses tracasseries aux missionnaires.

En guise de réponse du berger à la bergère, est montée en épingle l'affaire de l'incitation à l'infanticide par Cambier auprès d'une jeune femme africaine, Niemba, qui aurait été enceinte de lui¹⁶. Le procureur de l'État, protestant suédois et franc-maçon, se rend à Luluabourg et ouvre une enquête contre Cambier. Cette affaire de mœurs, malgré le non-lieu qui sera prononcé le 14 juillet 1913, va durablement entamer le crédit et la réputation du préfet apostolique. C'est dans ce climat moral malsain que Cambier est appelé à Rome.

Les pressions conjuguées

Dans une lettre du 31 mai 1913, le cardinal Gotti demande au supérieur général des scheutistes de lui proposer un préfet apostolique intérimaire pour le Haut-Kasaï. En réponse à cette lettre, le procureur général des Scheutistes à Rome, Albert Misonne, écrit le 9 juin 1913 :

« En réponse à la lettre de votre Éminence (13 mai 1913, N° 1096) le supérieur général et le conseil central de la congrégation de Scheut ont l'honneur de présenter comme préfet apostolique intérimaire du Haut-Kasaï, le R. Père Égide de Boeck, actuellement supérieur du district des Bangalas au Vicariat Apostolique du Congo.

Je joins à cette lettre les notes personnelles sur le dit Père.

En outre, en connaissance parfaite des faits qui se sont produits et de l'état actuel de la mission, le supérieur général, assisté de son conseil, demande avec insistance et de

14. *Idem.*, p. 189.

15. É. CAMBIER, *Lettre ouverte*, Katombe, le 23 février 1912, ARCCIM, P.II.b.3.1.1.

16. F. BONTINCK, *op.cit.*, p. 190.

la manière la plus expresse que le R. P. Cambier ne soit plus investi de quelque autorité et qu'il lui soit défendu de rentrer au Congo Belge, **même provisoirement**. Le supérieur général et son conseil prennent la pleine responsabilité de cette mesure nécessaire aux intérêts supérieurs de la Mission¹⁷. »

Dans une autre lettre de la même date, Misonne résume à l'intention du cardinal Gotti les lettres du supérieur général relatives « à la situation actuelle de la préfecture du Haut-Kasaï ». Il indique que Cambier avait été entendu par le ministre des colonies au sujet des dossiers le concernant. À la fin de l'entretien, Cambier avait demandé la révocation de Munck (procureur du roi au Kasaï) qui a mené l'instruction contre les deux femmes et indirectement contre Cambier. Le ministre a répondu que ce n'était pas facile. Seule la cour d'appel pouvait statuer sur le cas de ce procureur. Alors Cambier aurait déclaré être en possession des documents compromettant relatifs à des fonctionnaires ; il aurait aussi menacé le ministre de publier ces documents, s'il n'obtenait pas satisfaction. Il déclarait ensuite qu'il est désagréable de faire la guerre, mais quand il le faut, il est bien nécessaire de la faire. Cependant, ajoute-t-il :

« Tout pourrait s'arranger si je rentrais au Kasaï comme vicaire apostolique. Je sais que Rome n'est pas porté à cela, mais vous, M. le ministre, vous pourriez y faire quelque chose¹⁸. »

Le ministre lui dit qu'il n'était pas dans ses attributions de se mêler des affaires de nomination à Rome, mais qu'il traiterait de toutes ces choses avec son chef de cabinet, monsieur de Brocqueville. L'avis de celui-ci est sans appel. Il considère les exigences de Cambier comme « un chantage avec la mitre » et il indique :

« Notre avis et celui de M. le Ministre serait que le R. P. Cambier soit appelé à Rome et qu'il lui soit défendu de communiquer des pièces à des tiers pour les jeter dans le public. L'impression qu'on a au ministère est des plus défavorables¹⁹. »

Le supérieur général des Scheutistes n'est pas non plus tendre vis-à-vis de l'ancien préfet apostolique du Kasaï. Il avait déjà écrit en date du 28 mai 1913 :

« L'impunité dont jouit le R. P. Cambier depuis longtemps a eu les effets les plus désastreux sur la moralité là-bas. Le temps est passé où l'étonnement en fut le seul résultat.

17. Lettre d'A. Misonne au cardinal Gotti, Rome, le 9 juin 1913, APF, Fond S.C., vol. 9, 415. Les mots soulignés l'ont été par le rédacteur de la lettre lui-même.

18. Lettre de Misonne au cardinal Gotti, Rome, le 9 juin 1913, APF, Fond S.C., vol. 9, 417.

19. *Idem*, 417-418.

Il semble suffire de payer d'audace pour pouvoir se permettre des dehors les plus offensants pour l'honneur sacerdotal et de continuer de confondre sa cause avec celle de la Religion.

C'est en connaissance parfaite des faits qui se sont produits et de l'état actuel de la mission que le Supérieur Général, assisté de son conseil demande avec insistance et de la manière la plus expresse que le R. P. Cambier ne soit plus investi de quelque autorité et qu'il lui soit défendu de rentrer au Congo belge. Nous sommes trop intimement convaincus des complications déplorables qu'entraînerait infailliblement sa rentrée au Congo, **même momentanée et provisoire**²⁰, pour que nous puissions y consentir. Veuillez en outre remarquer que notre demande est conforme (sans cependant en être influencée) à celle que nous fut formulée spontanément par le Vice Gouverneur Gén. (catholique) de la Colonie, après son voyage d'inspection au Congo²¹. »

Quels sont ces « dehors les plus offensants pour l'honneur sacerdotal » dont parle le Supérieur Général ? Lorsqu'on connaît l'intransigeance de Rome et des Supérieurs en matière de « chasteté » et de « célibat », on devine vite qu'il s'agit de l'histoire de la vraie ou fausse liaison de Cambier avec Niemba, la charmante jeune femme congolaise. L'accusation sur laquelle le procureur Munck a enquêté et qui a abouti à un « non lieu », portait sur « l'incitation à l'infanticide », mais les sources ne nous précisent pas s'il y a eu effectivement grossesse et qui en était l'auteur. On sait, par ailleurs, que Niemba servait de « bonne » à Cambier. Toujours est-il que « l'affaire Niemba » a beaucoup décrédibilisé Cambier et elle a servi d'alibi à ses nombreux détracteurs, dans sa propre congrégation et parmi les Européens de la colonie.

Ainsi donc, lâché par les autorités coloniales et par sa propre congrégation, Cambier est forcé de rester définitivement en Belgique. Les années de dévouement passées au Congo se terminent donc.

Arrêté par les autorités allemandes pendant la première guerre mondiale, il subit la déportation, puis séjourna en Suisse pour des raisons de santé. À partir de 1918, il vécut en Belgique, autorisé à résider hors communauté, retiré même pendant quelque temps dans une sorte d'ermitage, jusqu'à sa mort, le 29 septembre 1943, à Namur.

Flavien Nkay Malu*

R. D. du Congo

20. Souligné par l'auteur de la lettre.

21. Lettre de Misonne au cardinal Gotti.

* Flavien NKAY MALU, prêtre du diocèse d'Idiofa, en république Démocratique du Congo, est né à Kibwadu (Province du Bandundu, territoire d'Idiofa), le 1^{er} mars 1954. Docteur en histoire de l'Université Lumière Lyon 2, il est aussi détenteur d'un diplôme de maîtrise en théologie de l'Université catholique de Lyon. Membre du CREDIC, il est auteur de plusieurs publications sur les missions catholiques en République Démocratique du Congo.